

# Promouvoir le leadership des femmes dans la gouvernance locale : les associations de gouvernements locaux aident les femmes à relever le défi



Cette étude de cas souligne quelques-unes des bonnes pratiques dégagées par la FCM et ses associations de gouvernements locaux partenaires pour améliorer le leadership politique et le pouvoir décisionnel des femmes dans la gouvernance locale. Elle fait partie de la série des études de cas thématiques réalisées dans le cadre des activités de renforcement des capacités des associations de gouvernements locaux de la FCM.

## Section 1 : Aperçu

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux au Canada. Appuyée par plus de 1 750 membres, la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que des petites collectivités urbaines et rurales, ainsi que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

La FCM mise sur la force de son réseau de municipalités pour mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités municipales dans plus de 20 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et des Caraïbes. Grâce au soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les programmes internationaux de la FCM aident les gouvernements locaux du monde entier à renforcer leurs capacités pour leur permettre d'assurer les services essentiels, de promouvoir la croissance économique et d'encourager la participation de leurs citoyens.

Les activités des gouvernements locaux touchent tant les hommes que les femmes de diverses manières qui influent sur la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et sur leur qualité de vie. Toutefois, les femmes et les hommes ne profitent pas d'un accès égal aux services essentiels fournis par les gouvernements locaux et n'exercent pas le même contrôle sur ces services. En effet, les femmes demeurent sous-représentées sur le plan du leadership politique et de l'administration au niveau municipal. Pourtant les gouvernements locaux, l'ordre de gouvernement qui se trouve au plus près des citoyens, sont les mieux placés pour faire participer les femmes et les hommes à la prise de décisions qui concernent leur vie quotidienne.

C'est pourquoi la FCM et ses associations de gouvernements locaux (AGL) partenaires travaillent au renforcement des capacités de leurs propres organisations à miser sur la participation accrue des femmes à la gouvernance locale comme stratégie clé de changement. Cette étude de cas souligne quelques-unes des bonnes pratiques qui ont été dégagées par la FCM et ses AGL partenaires. À cet égard, la création de comités ou de caucus permanents sur la participation des femmes à la gouvernance locale est un modèle de changement qui a porté fruit. C'est grâce à ces structures que la FCM et ses partenaires ont pu militer pour une législation contre la discrimination perpétrée vers les femmes dans la sphère politique. Ils ont aussi conçu des programmes et des outils destinés à appuyer les femmes en période électorale, aidé les gouvernements locaux à évaluer la sensibilité de leurs administrations au principe de l'égalité hommes-femmes, offert une formation sur l'égalité hommes-femmes dans la gouvernance locale et facilité le partage des connaissances et le réseautage aux niveaux national, régional et international.

Les associations de gouvernements locaux sont les institutions clés pour servir et représenter les intérêts de leurs membres – elles militent en leur nom auprès d'ordres de gouvernement supérieurs et, dans certains cas, travaillent au renforcement de leurs capacités administratives et de gestion. Elles constituent un carrefour de connaissances sur la gouvernance locale. Elles jouent aussi un rôle déterminant dans le renforcement des politiques nationales et infranationales ainsi que des cadres institutionnels, juridiques et législatifs qui soutiennent la gouvernance locale démocratique



*Ana Maria Encina, présidente de l'Association des femmes conseillères de Bolivie (ACOBOL), a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une législation électorale nationale pour mettre fin à la discrimination contre les femmes et les groupes de citoyens et citoyennes engagés en politique.*

## Section 2 : Introduction

### En quoi l'égalité des femmes dans la gouvernance locale est-elle un sujet de préoccupation?

Les femmes représentent plus de 50 pour cent de la population mondiale, mais demeurent sous-représentées en tant qu'électrices, dirigeantes et élues, notamment au niveau municipal. Elles n'ont donc pas la même influence que les hommes sur les décisions politiques qui touchent à leur vie quotidienne. La participation des femmes à la gouvernance locale peut avoir une influence particulière sur le développement local et national, les affaires mondiales ou les enjeux sociaux qui concernent la vie quotidienne de leurs familles, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Les facteurs qui limitent ou favorisent la participation des femmes en tant qu'électrices, militantes, activistes et décideuses aux processus politiques varient selon le contexte social ou culturel, la situation économique, la géographie, et les régimes politiques. Les facteurs qui sont en général considérés comme des obstacles à la participation des femmes comprennent les stéréotypes de genre et la discrimination pure et simple; les contraintes personnelles telles que le manque de confiance en soi, le rôle au foyer que leur confèrent les traditions culturelles; une plus faible éducation des électeurs; manque de soutien financier et socio-économique des femmes; des régimes électoraux fondés sur le principe de la sélection unique; et des institutions politiques qui ne favorisent pas l'équilibre entre la vie de famille et la vie publique.

Bien qu'il existe au plan international un cadre juridique qui prescrit une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions politiques, notamment au niveau mondial, les progrès réalisés demeurent lents et inégaux. En dépit des divers engagements pris par la communauté internationale pour conférer du pouvoir aux femmes en les faisant participer de manière accrue à la vie politique (Programme d'action de Beijing, Conseil économique et social, Objectifs du Millénaire pour le développement – voir l'encadré), la proportion moyenne de femmes dans le monde qui sont membres de législatures nationales se situe un peu au-dessus de 17 pour cent.

## L'Organisation des Nations Unies et la participation des femmes en politique

L'Organisation des Nations unies (ONU) a beaucoup milité en faveur de la participation accrue des femmes au processus décisionnel politique; à cet égard, elle a fixé un certain nombre d'objectifs, à savoir :

Une **Résolution du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU** de 1990 recommandait des objectifs pour augmenter la part des femmes dans des postes de direction : 30 pour cent d'ici à 1995, et 50 pour cent d'ici à l'an 2000.

À l'occasion de la **quatrième Conférence mondiale sur les femmes** qui a eu lieu en 1995 à Beijing, il fut constaté que peu de progrès avaient été réalisés pour atteindre les cibles établies par le Conseil économique et social. C'est pourquoi l'un des objectifs stratégiques qui a été adopté consistait à prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions. Les gouvernements étaient invités à prendre des mesures particulières, notamment s'engager à rééquilibrer la proportion d'hommes et de femmes dans les organes et commissions gouvernementaux, les administrations publiques et les services judiciaires. Pour ce faire, des objectifs précis ont été

établis et des mesures ont été prises, au besoin par une discrimination positive, pour augmenter substantiellement le nombre de femmes dans la fonction publique afin d'obtenir une égalité de représentation dans tous les postes du gouvernement et de l'administration publique.

Les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2000 sont huit cibles à échéance pour mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Tous les OMD touchent directement les droits des femmes, mais l'objectif no 3 exige expressément des nations qu'elles soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La cible consiste à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement, les indicateurs établis pour cet objectif comprennent non seulement le rapport filles/garçons dans l'enseignement, mais aussi le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole et la proportion de sièges occupés par des femmes aux parlements nationaux. Ce dernier indicateur tient compte de la nécessité pressante pour les femmes de participer à la prise de décisions en politique avant que des changements puissent être enregistrés à l'égard de cet OMD.

Le Rwanda et les pays nordiques sont presque à égalité, bien que la représentation politique des femmes au niveau national demeure faible dans d'autres régions, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il est toutefois encourageant de constater qu'en Amérique latine et aux Caraïbes les femmes occupent 20 pour cent des sièges au Parlement. Au Canada, les femmes représentent moins de 22,1 pour cent des députés à la Chambre des communes. Au niveau de la gouvernance locale, les femmes représentent 23 pour cent des élus municipaux, selon les plus récents résultats des élections municipales compilés par la FCM.

On a souvent invoqué la nécessité d'une « masse critique » de plus de 30 pour cent de femmes pour que des changements importants puissent être apportés aux institutions législatives, aux comportements et aux politiques. Certes, l'ONU continue de militer pour une parité, mais il est urgent d'atteindre l'objectif minimum de 30 pour cent si l'on veut réaliser quelques progrès. La gouvernance locale constitue en l'occurrence une importante porte d'entrée pour les femmes qui désirent représenter leur collectivité locale sur l'échiquier politique.



Même si le nombre de femmes représentées au sein des institutions politiques demeure une exigence essentielle, il ne leur garantit pas une influence accrue dans la prise de décisions politiques, ni que la question de leurs droits et de l'égalité hommes-femmes soit reflétée dans les politiques et programmes gouvernementaux. Les initiatives visant à accroître la participation des femmes aux instances politiques et leur représentation au sein de celles-ci doivent tenir compte de la nécessité de dépasser le cadre strict des chiffres pour obtenir des résultats plus positifs pour les femmes. Parmi les résultats souhaités, on peut citer la prise en compte des voix et des perspectives des

## Les femmes doivent se faire entendre si elles veulent obtenir des résultats plus positifs pour elles-mêmes

Observant une réunion de conseil municipal portant sur les priorités de budget au Sri Lanka, la conseillère de la Ville de Toronto, Pam McConnell, qui se trouvait dans ce pays pour soutenir le travail de la FCM, a écouté les conseillers masculins cocher la liste des postes budgétaires exigés par eux, allant des ordinateurs aux voitures. La seule femme conseillère demeurait silencieuse jusqu'à ce que M<sup>me</sup> McConnell l'invite à s'exprimer à voix haute. « Les mères de famille auraient besoin de l'eau courante dans leur foyer », dit la conseillère sri-lankaise. Lorsque les femmes demeurent invisibles au sein des gouvernements municipaux, leur accès, ne serait-ce qu'aux services les plus élémentaires, demeure limité.

*Pam McConnell, conseillère de Toronto (deuxième à partir de la gauche), alors en mission de suivi au Sri Lanka pour le Programme de coopération municipale Canada/Sri Lanka (2005-2009).*



femmes dans le processus décisionnel et la garantie que les services prodigués répondent aux besoins et satisfassent les intérêts des femmes comme des hommes. En Bolivie, par exemple, il a fallu s'assurer que les programmes visant la malnutrition des enfants s'appliquent aussi aux foyers qui sont dirigés par des femmes. Au Canada, on a répondu à la préoccupation des femmes touchant leur sécurité dans les transports en commun en installant des arrêts de nuit ou en offrant l'accès à des téléphones d'urgence aux arrêts de transport en commun.

### **Augmenter l'accès des femmes aux services et aux programmes municipaux**

Les femmes et les hommes peuvent mieux remplir leurs responsabilités sur les plans personnel, familial et communautaire s'ils ont un accès égal aux services et aux programmes délivrés par les gouvernements locaux. Il est important que ces derniers comprennent les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes, reconnaissent les facteurs qui touchent aux relations hommes-femmes et participent à la promotion de l'égalité hommes-femmes par l'entremise de leurs politiques et programmes.

Un accès équitable aux programmes et aux services livrés au niveau municipal ne peut être réalisé qu'en prenant des mesures pour s'assurer de la participation égale des femmes et des hommes aux processus de consultation et de prise de décisions des gouvernements locaux. Les femmes et les hommes devraient être en mesure de participer pleinement afin d'avoir une influence sur le résultat de la prise de décisions. Ils devraient jouer un rôle substantiel dans la définition des priorités de gouvernance locale et la répartition des deniers publics afin de refléter les besoins et les aspirations tant des femmes que des hommes.

## **Section 3 : Le rôle des associations de gouvernements locaux (AGL) dans la promotion de l'égalité hommes-femmes dans la gouvernance locale**

Les AGL, telles que la Fédération canadienne des municipalités, ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes. Les AGL sont la voix et le défenseur des intérêts des gouvernements locaux aux niveaux national et international. À ce titre, elles travaillent avec leurs membres ou en leur nom pour définir une vision commune de la gouvernance locale en vertu de laquelle les priorités locales déterminent les décisions de politique publique, et ce, jusqu'au niveau national. Les AGL peuvent aussi contribuer à orienter le débat public sur un certain nombre d'enjeux importants pour les gouvernements locaux. Elles peuvent aussi influencer les politiques et les pratiques en matière de prestation des services publics, soutenir l'innovation visant à aider les gouvernements locaux à relever les défis futurs, favoriser une reddition de compte démocratique et l'exercice d'une direction efficace, et promouvoir les pratiques exemplaires dans le secteur.

La FCM et ses AGL partenaires reconnaissent que l'égalité hommes-femmes fait partie intégrante de l'engagement à long terme d'améliorer le rendement de la gouvernance locale. Ils établissent au sein de leurs propres associations des capacités permanentes et continues qui permettent aux femmes de mieux faire entendre leur voix et de promouvoir l'égalité des femmes dans la gouvernance locale, en prenant diverses mesures, dont les suivantes :

- créer et soutenir des caucus ou des comités permanents de femmes au sein des AGL ayant pour mandat d'augmenter l'engagement politique des femmes et d'améliorer les résultats sur le plan de l'égalité hommes-femmes au sein des gouvernements locaux. Ces structures offrent aux femmes la possibilité de comparer leurs expériences, de tirer les leçons des efforts réalisés par les unes et les autres, et de planifier des initiatives conjointes. Ces caucus ou comités sont une caractéristique permanente et continue de la structure de gouvernance des AGL; cette caractéristique est approuvée par l'association et un budget lui est affecté par celle-ci pour faciliter la mise en œuvre de plans d'action;
- élaborer des trousseaux électoraux et concevoir une formation à l'intention des femmes candidates afin de leur fournir une information pertinente. Ces trousseaux électoraux visent à renforcer la confiance que les femmes ont en elles-mêmes et à augmenter leurs chances de succès, en plus de les encourager à poursuivre leur engagement dans la gouvernance locale. Les trousseaux électoraux et la formation traitent de questions telles que les campagnes électoraux, les exigences sur le plan juridique, les collectes de fonds et l'organisation des campagnes;
- sensibiliser l'opinion au sujet des enjeux liés à l'égalité hommes-femmes dans la gouvernance locale (par ex. évaluation du gouvernement local). La FCM et ses partenaires au Canada et à l'étranger ont adopté une série de stratégies destinées à renforcer le soutien et les capacités des gouvernements locaux afin de répondre aux besoins des femmes. Les stratégies comprenaient des consultations, des groupes consultatifs spéciaux, la promotion de l'égalité de l'accès à l'emploi et une prestation de services adaptée aux besoins des femmes;
- créer des programmes mettant de l'avant des championnes, c'est-à-dire des femmes éminentes qui encouragent et soutiennent l'implication féminine dans la gouvernance locale et militent en faveur de celle-ci;
- favoriser un renforcement des capacités et une formation qui tiennent compte de la dimension de genre sur plusieurs sujets intéressants les gouvernements locaux. Ces programmes aident à développer les compétences permettant de créer des services et des milieux de travail adaptés aux femmes. À l'avenir, des dimensions plus techniques telles qu'une budgétisation sensible à la sexospécificité du gouvernement local (voir l'encadré de la page 9) et l'utilisation des données ventilées selon le genre pourront être ajoutées;
- favoriser le réseautage et le partage des connaissances entre les femmes qui font de la politique ou souhaiteraient en faire (voir l'encadré – Le rôle joué par la FCM dans le renforcement des capacités);
- appuyer les activités de défense des intérêts relativement aux questions touchant l'égalité hommes-femmes, telles qu'une législation destinée à prévenir le harcèlement et la discrimination envers les femmes, des systèmes de quotas ou des codes municipaux qui font la promotion de l'égalité hommes-femmes, etc.

Cette démarche cohérente et programmatique suivie par la FCM et ses AGL partenaires a donné des résultats. Le nombre de femmes élues et nommées au niveau municipal augmente lentement, mais sûrement. Dans de nombreux pays, des pressions croissantes sont exercées pour légiférer sur la candidature des femmes de manière innovatrice, notamment en exigeant des partis qu'ils présentent des candidats hommes et femmes. Ce mouvement est facilité par la tendance croissante à la décentralisation du pouvoir dans de nombreux pays. Les femmes dirigeantes municipales gagnent en confiance et en compétences, et cela est dû en partie au fait que la stratégie de la FCM leur donne la possibilité de collaborer à solidifier leurs efforts. On n'est donc pas surpris de constater que les citoyennes considèrent les élus locales comme un catalyseur et un soutien important :

## Le rôle de renforcement des capacités de la FCM

La FCM n'œuvre pas seulement pour promouvoir l'égalité des femmes dans la gouvernance locale auprès des municipalités canadiennes, mais elle s'emploie aussi à intégrer l'égalité hommes-femmes comme thème transversal dans tous ses programmes internationaux. Ainsi, les programmes de la FCM, qui aident à renforcer la gouvernance locale dans le monde entier, visent à assurer une distribution juste et équitable des ressources, des possibilités et des avantages entre les femmes et les hommes, y compris au sein des groupes marginalisés. En intégrant le thème de l'égalité hommes-femmes aux projets, des mesures sont prises pour établir des politiques et des pratiques de bonne gouvernance dans le cadre des projets. L'Énoncé de FCM International sur l'égalité hommes-femmes et la gouvernance locale (2002; se reporter à la page suivante) guide tous ses programmes.

En plus de veiller à tenir compte de l'égalité hommes-femmes dans toutes ses décisions de programme, la FCM réalise aussi des programmes ciblant un sexe en particulier qui visent expressément à renforcer les capacités de ses AGL partenaires afin d'accroître la participation politique des femmes à la gouvernance et à l'administration de leurs gouvernements locaux respectifs. La FCM a soutenu tout un éventail d'activités de renforcement des capacités, à savoir :

- appuyer la création et le fonctionnement de caucus permanents de femmes au sein de ses AGL partenaires, en les intégrant aux processus de gouvernance de ces associations;
- faciliter le partage des connaissances en faisant venir des femmes au Canada d'un pays ou de plusieurs pays à la fois pour échanger de l'information et des idées sur les enjeux et défis communs qui se posent à elles;
- apporter un soutien financier pour aider les dirigeantes élues (maires et conseillères) à travailler ensemble à des questions importantes d'envergure nationale, ce qui a suscité des initiatives de défense des intérêts et des changements de politique;
- mettre au point des publications et des ressources qui font la promotion de l'égalité hommes-femmes et du leadership des femmes dans la gouvernance locale (se reporter à la liste à la fin de l'étude de cas);
- aider à concevoir des outils d'intégration de la dimension de genre à l'intention des gouvernements locaux, et en faire l'essai, voir par exemple le document : *Adopter une perspective intégrant la dimension de genre : Cinq étapes pour renforcer les compétences et capacités des gouvernements locaux afin de favoriser l'égalité hommes-femmes*;
- apporter un soutien financier et une assistance technique à certaines AGL afin de les aider à entreprendre de nouvelles initiatives visant à accroître la participation des femmes à la gouvernance locale. Les fonds ont été utilisés pour soutenir la conception de plans d'action nationaux, la formation des femmes en matière de campagne électorale et la création d'une trousse électorale;

- créer des forums et des réseaux catalyseurs, aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme africain de gouvernance locale et le Programme des partenariats municipaux de la FCM ont tous les deux soutenu de nombreuses activités de partage des connaissances et de réseautage, en l'occurrence quatre ateliers régionaux en Afrique entre 2005 et 2006. Ces ateliers ont donné lieu à un certain nombre d'initiatives comme le lancement du Réseau des Femmes Africaines participant à la gouvernance locale (voir ci-dessous) et le Forum Femmes et leadership du Ghana (2008), qui ont réuni des dirigeantes élues et des représentants d'associations de différents pays et continents, dont le Canada, l'Amérique latine et l'Asie pour travailler ensemble à des questions communes.

C'est grâce à ces diverses activités que la FCM s'assure que les femmes ont la possibilité de participer activement et de partager le podium. En intégrant ces occasions de rencontre au fonctionnement des associations professionnelles et des groupes existants, la FCM confère une plus grande visibilité aux enjeux reliés à l'égalité hommes-femmes, et elle favorise le perfectionnement professionnel des femmes qui participent à la gouvernance locale.

*Le Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale a été inauguré durant le Forum urbain mondial 3 de l'ONU-Habitat de Vancouver sous l'égide du Programme africain de gouvernance locale de la FCM. Le réseau visait initialement à relier entre elles les mairesses et les conseillères du Ghana, du Mali, du Mozambique et de la Tanzanie. Il a ensuite été étendu aux femmes du Burkina Faso, dont l'association nationale des gouvernements locaux a accueilli la première réunion après le lancement du réseau. Le réseau partage aussi ses connaissances avec les femmes d'autres pays africains qui sont activement engagées dans la gouvernance locale et leur offre un soutien technique.*



*Les participantes à la première réunion du Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale du Burkina Faso en décembre 2006.*

### **L'énoncé de FCM International sur l'égalité hommes-femmes (2002)**

Les activités des gouvernements municipaux touchent tant les hommes que les femmes de diverses manières qui influent sur la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et sur leur qualité de vie. Toutefois, les femmes et les hommes ne profitent pas d'un accès égal aux services essentiels et n'exercent pas le même contrôle sur ces services. FCM International appuiera des mesures particulières visant à traiter quatre dimensions de l'égalité hommes femmes :

1. **Un accès équitable au pouvoir et aux ressources municipaux** : FCM International appuiera activement des mesures concrètes particulières visant à accroître le nombre de femmes exerçant les fonctions de représentantes élues et de cadres supérieurs.
2. **Un accès équitable aux services et aux programmes municipaux** : FCM International appuiera activement la participation des femmes à la conception et à l'exécution des programmes et des services afin de s'assurer que des rôles et responsabilités distincts sont reflétés dans la

formulation des priorités municipales et dans la conception et la prestation des services municipaux.

3. **Une culture organisationnelle attentive à la question de l'égalité hommes femmes dans l'exploitation municipale** : FCM International appuiera activement les administrations locales afin de s'assurer qu'elles tiennent compte davantage du rôle de la femme dans l'orientation de leurs services, des politiques et des questions relatives au personnel, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des politiques de gouvernance locale.
4. **Un dialogue sur les politiques et la politique d'influence** : FCM International participera activement aux discussions sur les politiques et appuiera les activités qui encouragent l'intégration d'un apport féminin dans l'élaboration des politiques, tant aux niveaux local, national que mondial.

FCM International mettra sur les efforts existants afin de continuer à intégrer pleinement et efficacement les pratiques relatives à l'égalité hommes-femmes dans les programmes internationaux.

L'Association nationale des autorités locales du Ghana (NALAG) rapporte que les femmes se sentent plus à l'aise de parler à des représentantes femmes. Il est toutefois plus surprenant de constater, à l'instar de l'Association des femmes conseillères de Bolivie (ACOBOL) [voir l'étude de cas à la page 8], que les organisations qui désirent travailler avec les femmes voient aussi les élues locales comme un moyen efficace d'entrer en communication avec les femmes. L'accent mis par la FCM sur l'inclusion des femmes aux délégations et aux plateformes a eu un effet positif sur celles-ci et leur a conféré une bonne occasion d'apprentissage.

## **Section 4 : Études de cas**

### **GHANA – Le caucus des femmes de l'Association nationale des autorités locales du Ghana (NALAG)**

Des dirigeantes municipales du Ghana ont profité des possibilités nouvelles que leur offrait le Programme africain de gouvernance locale (PAGL) de la FCM pour travailler ensemble et s'organiser formellement. En 2005, la FCM et ses partenaires africains ont convenu d'axer leurs activités sur l'égalité hommes-femmes et l'augmentation de la participation des femmes à la gouvernance locale dans le contexte de l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire touchant les femmes (voir l'encadré de la page 3). Les dirigeantes du Ghana ont participé aux quatre ateliers régionaux organisés dans le cadre du PAGL (entre 2005 et 2006). Ces ateliers ont permis à plus de 150 dirigeants municipaux et spécialistes du secteur municipal, hommes et femmes, issus de 14 pays africains d'établir des liens et de partager les connaissances sur l'égalité hommes-femmes et d'autres thèmes. Ils ont aussi élaboré en commun un outil visant à faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein des gouvernements locaux, lequel a été mis à l'essai, évalué et raffiné.

Les dirigeantes ghanéennes ont aussi été invitées, grâce au PAGL, au Congrès annuel de la FCM en 2005, à l'occasion duquel elles

Le Programme africain de gouvernance locale (PAGL, 2002-2007) était un programme financé par le gouvernement canadien par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il a soutenu la gouvernance locale et le processus de décentralisation en Afrique dans quatre domaines principaux :

- l'élaboration d'une politique nationale sur la gouvernance locale et la décentralisation;
- le renforcement des capacités municipales nécessaires pour faciliter la prestation de services dans des secteurs tels que l'eau, l'assainissement, la santé et le développement économique local;
- la participation et l'accès du public au gouvernement;
- le renforcement des réseaux et des institutions africaines qui travaillent sur la gouvernance locale afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins de leurs citoyens et citoyennes.

Au rang des partenaires d'exécution participant au PAGL figuraient les associations nationales de gouvernements locaux ou de municipalités de quatre pays d'Afrique (Ghana, Mali, Tanzanie et Mozambique), ainsi que deux organismes régionaux d'assistance technique et l'entité continentale qui représente les gouvernements locaux en Afrique. Les AGL nationales de ces quatre pays sont toujours des partenaires cruciaux des programmes internationaux mis en place par la FCM.

ont rencontré des membres du Comité permanent visant à accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux de la FCM ainsi que des groupes de femmes locaux et des dirigeantes municipales et des représentants du gouvernement canadien chargés des programmes axés sur les femmes.

Au cours des réunions auxquelles elle a assisté au Canada, la délégation ghanéenne a indiqué que dans son pays seulement 5 pour cent des représentants des gouvernements locaux étaient des femmes, et que les maires n'étaient pas élus mais nommés par le président. Le caucus national des femmes au Ghana a milité pour relever la proportion des femmes nommées, invoquant que la sélection des candidates éventuelles par des groupes composés uniquement d'hommes faisant passer des entrevues ne permettait pas un examen équitable des femmes qui se portaient candidates. À court terme, ses efforts n'ont pas abouti, mais le caucus a été encouragé par la réaction positive des médias à l'égard de l'objectif d'accroître la représentation des femmes au sein des gouvernements locaux.

Les possibilités d'apprentissage et la visibilité offertes par le PAGL ont aidé les femmes ghanéennes à formuler des idées de mesures qui pourraient être prises dans leur propre pays pour accroître la participation des femmes à la gouvernance locale. Épaulées par le soutien technique et financier conféré par les programmes internationaux de la FCM, elles ont créé un caucus de femmes formel dans le cadre de la NALAG. Le caucus a été officiellement entériné par l'association, et un local dans les bureaux de l'association lui a été réservé. Avant les élections municipales de 2006, le caucus a organisé des séances de formation pour les femmes qui aspirent à un mandat municipal; il a encouragé les femmes à se présenter aux élections et il a réussi à collecter des fonds pour aider les femmes candidates. C'est ainsi que plus de 4 000 femmes candidates se sont présentées aux élections. Le nombre de femmes à avoir été élues a plus que doublé pour passer à 10,7 pour cent du total, ce qui a fortement encouragé les femmes participant à la gouvernance locale en plus de leur faire de la publicité.

Les principales demandes des femmes ghanéennes auprès de leurs candidates municipales durant la campagne de 2006 portaient sur l'eau potable, la sécurité et le soutien au revenu par la création de marchés et l'octroi de prêts. Forte de l'accroissement de la représentation des femmes dans les mandats municipaux, la NALAG a milité pour que ces demandes soient reflétées dans les budgets municipaux.

### **Le partage des connaissances – Le rapport du Rwanda démontre l'importance du leadership politique des femmes**

À l'occasion des ateliers organisés dans le cadre du PAGL, les participants du Rwanda ont rendu un rapport concluant que les femmes trouvaient plus facile d'aborder des représentantes officielles locales et que ces dernières arrivaient à attirer davantage de femmes aux réunions qu'elles organisaient dans leur collectivité. En outre, lorsque les représentantes officielles exerçaient des responsabilités qui s'étendent à des domaines comme la jeunesse, les sports, la santé ou la culture, elles étaient en mesure d'élargir leurs compétences – et d'accroître la visibilité de leur collectivité en travaillant avec un large éventail de citoyens, d'élus et de fonctionnaires.



*La NALAG a accueilli le Forum Femmes et leadership du Ghana (2008) qui a rassemblé des dirigeantes élues d'Afrique et d'autres pays, dont le Canada, l'Amérique latine et l'Asie. À gauche, la conseillère Guylaine Lejeune (Sept-Îles, Qué.) et Jane Edna Nyame, présidente du caucus des femmes de la NALAG à la cérémonie de clôture.*

Au sein de la NALAG elle-même, le nombre des femmes ayant obtenu un siège au conseil d'administration après les élections de 2007 a plus que doublé, et une femme a été élue vice-présidente. La NALAG a également modifié sa constitution pour assurer la parité hommes-femmes parmi ses cadres dirigeants, de sorte que si un homme est élu président, une femme sera vice-présidente, et vice versa. Le nombre de femmes nommées déléguées aux missions officielles a beaucoup augmenté, et la NALAG veut maintenant équilibrer le nombre des femmes et des hommes sur ces délégations, et sur le podium.

Durant les élections nationales du Ghana de 2008 et 2009, le caucus des femmes de la NALAG et d'autres groupes de femmes ghanéennes ont réussi à convaincre les candidats de tous les partis d'inclure la promotion des femmes à leur déclaration de principes. Ainsi, le nouveau président élu a promis que 40 pour cent des personnes qu'il nommerait pour exercer des mandats de gouvernance locale seraient des femmes.

Le caucus des femmes de la NALAG continue d'organiser des réunions de représentantes élues et prend une part active au Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale. La NALAG a inspiré la création d'un caucus formel au Mali (voir ci-dessous) et son leadership a posé les jalons de la création de caucus dans d'autres pays partenaires de la FCM en Afrique, notamment en Tanzanie et Burkina Faso. Le caucus pense que les femmes s'intéressent de plus en plus à la gouvernance locale, et il s'attend à obtenir de meilleurs résultats aux prochaines élections locales grâce à l'arrivée des nouveaux membres au caucus des femmes.

## MALI – L'Association des municipalités du Mali (AMM)

L'égalité hommes-femmes figure parmi les priorités de l'Association des municipalités du Mali (AMM) depuis 2004, mais ce n'est qu'à partir de 2006 que les activités de promotion de l'égalité des femmes dans la gouvernance locale se sont quelque peu structurées. Les choses ont commencé à bouger à la suite du lancement du Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale en 2006 à l'occasion du Forum urbain mondial 3 de l'ONU-Habitat de Vancouver, sous l'égide du Programme africain de gouvernance locale (voir l'encadré latéral à la page 6). Les femmes maliennes qui y ont participé ont été inspirées par leurs consœurs ghanéennes, ce qui a poussé l'AMM à créer son propre caucus de femmes.

En décembre 2006, grâce au soutien financier de la FCM, 600 des 720 représentantes officielles municipales de toutes les régions du Mali se sont réunies pour fonder le caucus des femmes de l'AMM. Le caucus a établi une structure organisationnelle (présidente, secrétaire-générale et des centres dans chacune des huit régions du pays et un centre pour la capitale, Bamako) ainsi qu'un secrétariat pour appuyer son travail. Doté d'une structure formelle servant à guider sa contribution à la cause de l'égalité hommes-femmes, le caucus des femmes de l'AMM a travaillé avec le gouvernement central sur les dimensions municipales des questions relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment la lutte contre la pauvreté et le droit des femmes à être propriétaires de biens.

L'existence du caucus permet aussi aux représentantes municipales de participer de manière plus évidente aux forums régionaux et mondiaux à l'occasion desquels elles apprennent de l'expérience des femmes dans d'autres pays et parties du monde. Les membres du caucus ont profité de la plus récente réunion du Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale qui a eu lieu au Ghana en septembre 2008, pour communiquer et renforcer leurs propres travaux. Ont également participé à cette réunion des représentants de quelques-unes des AGL partenaires de la FCM d'Amérique latine



Madame Konté Doumbia Fatoumata s'exprimant au Forum urbain mondial 3 de l'ONU-Habitat en juin 2006. Elle était alors secrétaire-générale de l'AMM et maire, commune I. À la suite du lancement du Réseau des femmes africaines participant à la gouvernance locale, l'AMM a créé son propre caucus permanent de femmes.

et d'Asie, ce qui a permis d'élargir les possibilités de partage des connaissances.

Durant le premier trimestre de 2009, le caucus a organisé des séminaires de formation pour les femmes candidates aux élections municipales du mois d'avril 2009. Le caucus a adapté la *Trousse électorale pour les femmes* de la FCM au contexte du Mali; la formation a porté sur les éléments essentiels d'une campagne électorale, notamment la présentation d'une candidature, les compétences en réseautage et en collecte de fonds. Le caucus milite aussi pour l'adoption d'une législation qui garantirait que 30 pour cent des postes de direction municipaux soient réservés aux femmes, et un projet de loi est actuellement examiné par la législature du Mali.

Les membres du caucus indiquent que l'efficacité de leur action se vérifiera au moment des élections municipales de 2009, les premières élections depuis la formation du caucus. Si davantage de femmes se portent candidates et sont élues, elles se réjouiront de leur succès et redoubleront d'efforts au nom de leurs électeurs et électrices.

## BOLIVIE – L'Association des femmes conseillères municipales de Bolivie (ACOBOL)

L'Association des femmes conseillères municipales de Bolivie (ACOBOL) a été créée pour former et soutenir les femmes dirigeantes et en faire la promotion. Les femmes étaient largement absentes de la structure de gouvernance municipale en Bolivie. Les recherches réalisées par ACOBOL ont montré ce qui suit :

- les Boliviens croient qu'il existe une discrimination fondée sur le sexe et qu'il s'agit d'un grave problème;
- les hommes sont deux fois plus susceptibles que les femmes de participer à des réunions municipales;
- il existe une différence marquée entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la présentation de demandes à la municipalité, et cet écart est même plus important que dans le cas de la participation aux réunions municipales.

Pour relever ces enjeux, ACOBOL a suivi plusieurs stratégies différentes au fil des ans, grâce au soutien continu de la FCM depuis 2002. ACOBOL a joué un rôle déterminant dans la formulation d'une législation électorale du type « discrimination à rebours », la *Loi des groupes de citoyens et des peuples autochtones*, qui encourage la participation des groupes de citoyens et de peuples autochtones ainsi que des femmes. La loi exige que 30 pour cent des candidats présentés par chaque parti politique soient des femmes. La proportion des femmes, conseillères municipales élues, a augmenté, passant d'environ 18 pour cent en 1991 à 46 pour cent en 2004, en raison de l'application de la loi électorale. Cette loi ne s'applique toutefois pas aux candidats au poste de maire, et seulement 4 pour cent environ des maires de Bolivie sont des femmes.

Le nombre de femmes détenant une charge électorale n'est pas la seule mesure du succès pour ACOBOL. L'association vise à améliorer la participation des femmes aux affaires municipales et à faire en sorte que la gouvernance locale profite tant aux femmes qu'aux hommes. Pour y parvenir, ACOBOL a dirigé des programmes de formation pour toutes les conseillères municipales entre 2000 et 2004, afin de produire des plans de fonctionnement moyennant une gestion municipale participative. L'égalité hommes-femmes a fait partie intégrante de la formation à plusieurs égards

- en agissant pour que la culture politique et les citoyens reconnaissent l'égalité hommes-femmes comme une valeur;



*Les membres de l'ACOBOL participant au Congrès annuel de la FCM à Québec en 2008. Cet échange a permis aux deux associations de partager les connaissances sur leurs initiatives respectives visant à accroître la participation politique des femmes à la gouvernance locale.*

- en promouvant la participation accrue et une plus grande autonomisation des femmes ainsi que l'exercice d'une citoyenneté responsable;
- en développant les capacités des élus, hommes et femmes, afin qu'ils soient en mesure de comprendre les besoins stratégiques des femmes et qu'ils s'efforcent de les combler, et qu'ils intègrent cette connaissance à leur prise de décisions;
- en dégageant des pratiques de gestion municipale qui permettent de lutter contre les inégalités entre les sexes et l'exclusion sociale en vue d'un meilleur développement durable.

Pour atténuer la discrimination de genre dans les activités des gouvernements municipaux, l'ACOBOL a établi un programme portant sur la budgétisation sensible à la sexospécificité qui tente de repérer les ressources allouées qui profitent aux femmes et d'accroître l'égalité hommes-femmes. Même avec un processus clair permettant de s'assurer que les budgets contribuent à la participation des femmes et des hommes et à l'égalité hommes-femmes, ACOBOL a conclu que des initiatives supplémentaires étaient nécessaires.

Les membres d'ACOBOL ont réussi à travailler avec le ministère national des Finances en 2005 afin de garantir le financement des activités portant sur l'égalité hommes-femmes prévues dans les budgets municipaux. Ils ont ensuite encouragé les femmes à demander des fonds pour les services pertinents; ils ont tenu des consultations pour préparer ces demandes, et compilé et publicisé les propositions sélectionnées qui en ont résulté. Ils estimaient qu'en incitant les municipalités à comparer leur rendement et à apprendre des pratiques exemplaires, il serait possible de renforcer la budgétisation sensible à la sexospécificité. Ils ont décidé de mesurer et de publiciser la mesure dans laquelle les budgets profitaient aux femmes et aux hommes, en utilisant des indicateurs de pourcentage des ressources consacrées aux projets, activités et programmes favorisant l'égalité hommes-femmes par rapport au budget municipal total, et l'existence d'une résolution municipale sur l'investissement et l'égalité entre les sexes, entre autres.

Les membres d'ACOBOL sont résolus à améliorer la gouvernance municipale pour tous les citoyens – femmes et hommes, ce qui n'a pas été sans risques. Des femmes conseillères font l'objet de menaces, d'intimidation et de harcèlement à un point tel que, notamment dans les régions rurales, ACOBOL a réclamé l'adoption d'une loi fédérale pour limiter la violence et le harcèlement des représentants officiels municipaux.

« Ils m'ont enfermée dans une pièce, frappée, et ordonné, sous la menace d'une arme à feu, de signer une lettre de démission. »

— Un témoignage recueilli par ACOBOL

Le projet de loi préparé par ACOBOL pour traiter des questions de harcèlement et de violence dirigée contre un sexe en particulier en politique fait de la Bolivie un chef de file parmi les pays latino-américains qui enregistrent des plaintes fréquentes, mais dont les lois ne prévoient pas de sanctions. Le projet de loi fait actuellement l'objet d'une étude approfondie par la Chambre des députés et le Sénat de Bolivie et il bénéficie d'un large appui. Pour aller aussi loin, les membres d'ACOBOL ont produit des documents sur le problème, organisé des ateliers et des séminaires pour rendre publique et valider leurs conclusions, et rédigé un projet de loi. Ils ont aussi travaillé en étroite collaboration avec les législateurs et la Commission politique sociale de la Chambre des députés, ainsi qu'avec les médias pour promouvoir l'adoption de la législation.

#### **Qu'est que la budgétisation sensible à la sexospécificité?**

« La budgétisation sensible à la sexospécificité (BSS) vise à ce que les budgets gouvernementaux ainsi que les politiques et les programmes qui les sous-tendent répondent aux besoins et aux intérêts de personnes qui appartiennent à des groupes sociaux différents. La BSS s'intéresse ainsi aux préjugés qui peuvent se former parce qu'une personne est homme ou femme, mais elle tient compte en même temps des contraintes subies en raison de l'origine ethnique, de la caste, de la classe sociale, de la situation de pauvreté, de la région où l'on vit et de l'âge. La BSS ne vise pas à établir des budgets distincts pour les femmes ou les hommes, ni à diviser les budgets de manière égale. Elle vise plutôt à définir les besoins des hommes et des femmes qui sont les mêmes et à cerner les besoins qui diffèrent. Lorsque les besoins sont distincts, les allocations devraient être différentes. »

Debbie Budlender 2006 de UNIFEM  
<http://www.gender-budgets.org/>

## CANADA – La Fédération canadienne des municipalités (FCM)

À l'instar des autres pays décrits dans cette étude de cas, le Canada enregistre aussi un faible pourcentage de femmes élues à des postes de gouvernance locale – 23 pour cent selon les plus récents résultats des élections municipales à l'échelle du pays. La capacité des municipalités à intégrer des femmes dans leur processus de consultation et de tenir compte des intérêts et des perspectives des femmes varie grandement selon les municipalités, et même entre les services d'une municipalité donnée.

La FCM a commencé à exercer un rôle de chef de file afin d'améliorer l'égalité hommes-femmes dans la gouvernance locale en 2002, lorsqu'elle a créé le Groupe de travail sur les questions touchant les femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux. Cette même année, le groupe de travail a organisé l'Atelier de partage des connaissances sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance locale de la FCM, et y a participé. Ce groupe de travail concluait ainsi : « [traduction] Les femmes sont confrontées aux mêmes problèmes au Canada que dans les pays en voie de développement. »

L'un des résultats de l'atelier a été le projet de recherche financé par Condition féminine Canada sur la participation des femmes au processus décisionnel municipal pour déterminer la mesure dans laquelle les femmes pouvaient se faire mieux entendre dans les affaires municipales. Ce projet a été réalisé en deux phases. La première a consisté à sonder les municipalités canadiennes sur un certain nombre de sujets reliés aux pratiques municipales visant à inclure les femmes. Six lieux de recherche ont été retenus (Cowichan Valley, C.-B.; Saskatoon, Sask.; Thunder Bay, Ont.; Montréal, Qué.; Halifax, N.-É.; et Iqaluit, Nun.) afin d'entamer des discussions avec plus de 600 femmes sur les priorités municipales et la manière dont elles pourraient participer plus activement. Les résultats des recherches ont montré que les femmes étaient sous-représentées dans la plupart des processus municipaux, et que le Canada accusait un retard dans ce domaine comparé aux autres pays. L'étude, rendue publique en juin 2004, a cerné les obstacles importants à la participation des femmes, en particulier s'agissant des femmes marginalisées, et elle a conclu que peu de municipalités s'associaient aux organisations de femmes – une « ressource inexploitée », selon cette étude. Les conclusions et recommandations complètes ont été publiées, accompagnées d'une trousse d'information, sous le titre *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales : Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*. La FCM a également produit et largement communiqué des documents tels que : *Une ville à la mesure des femmes* (préparé conjointement avec la Ville de Montréal).

Condition féminine Canada (CFC) est l'organisme fédéral qui favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Son travail vise à faire progresser l'égalité pour les femmes et à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la société, en mettant un accent particulier sur l'accroissement de leur sécurité économique et l'élimination de la violence à leur endroit. Veuillez visiter le site Web de l'organisme à <http://www.swc-cfc.gc.ca> pour obtenir de plus amples renseignements.

La seconde phase du projet comportait plusieurs objectifs, à savoir : souligner la nécessité d'une intervention pour faire élire davantage de femmes au sein des gouvernements locaux, poser les jalons devant permettre aux groupes de femmes locaux de relever le défi, améliorer la compréhension de l'enjeu à l'échelle municipale et apporter des changements dans chaque collectivité. Les deux composantes principales de cette phase ont été une tournée de mobilisation et une série de 10 ateliers. Le but de la tournée consistait à promouvoir davantage l'accroissement de la participation des femmes à la vie politique en utilisant les médias pour sensibiliser l'opinion et édifier des réseaux locaux pour susciter des changements.

Des séminaires ont été organisés dans les collectivités urbaines et rurales du Canada à l'occasion desquels les participants – plus de 400 femmes et hommes issus d'un large éventail de groupes communautaires – ont été invités à réfléchir sur les obstacles à la participation des femmes et à prendre part à des séances de remue-méninges sur les moyens de surmonter ces obstacles. Leurs idées ont été réunies dans un rapport de la FCM de 2006, *La Cible : 30 pour cent d'ici à 2026*, un plan de mobilisation de la collectivité qui offre des conseils et des stratégies aux conseils municipaux pour les aider à encourager les femmes à s'engager davantage dans la gouvernance locale.

Les résultats de la recherche financée par Condition féminine Canada ont permis de faire mieux comprendre la disparité persistante entre la participation des femmes et des hommes à la gouvernance locale. Ils ont aussi servi de fondement à la création formelle du Comité permanent visant à accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux de la FCM en 2005. Depuis, le comité a pris une part active à un certain nombre d'activités destinées à accroître le leadership et la voix des femmes dans la gouvernance locale.

Par exemple, le comité a préparé un outil pour encourager les femmes à présenter leur candidature à une charge électorale municipale, *La trousse électorale pour les femmes : Guide de la candidate à des élections municipales*, qui a été dévoilé à l'occasion du Congrès annuel de la FCM de 2008 à Québec. L'objectif est d'accroître le pourcentage des femmes occupant une charge électorale municipale à 30 pour cent du nombre total des conseils municipaux d'ici à 2026. « Il ne s'agit pas



Les représentants de la FCM et les intervenants assistant au lancement du projet financé par Condition féminine Canada sur l'accroissement de la participation des femmes au processus décisionnel municipal.

seulement de siéger au conseil, fait observer la conseillère municipale Pam McConnell (Toronto, Ont.), mais aussi de se sentir en mesure d'apporter une contribution et d'avoir le soutien nécessaire pour se permettre d'exprimer ses préoccupations au sujet du budget. Il est intéressant de constater que les questions économiques sont toujours considérées comme relevant de la sphère de compétence des hommes. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui gagnent l'argent du foyer qui sert à payer le loyer et à nourrir les enfants. »

La trousse électorale traite des facteurs dont il faut tenir compte au moment de présenter sa candidature à une charge électorale, ainsi que du contexte juridique et des principaux éléments d'une campagne électorale. « Les premières étapes d'une implication en politique peuvent être intimidantes », indique la conseillère Suzanne Anton (Vancouver, C.-B.). La conseillère Pam McConnell abonde dans le même sens : « Les femmes nous disent toujours la même chose : je veux vraiment me présenter aux élections, mais je ne dispose pas des outils, de l'argent ou des relations dont les hommes disposent ». Le guide aide à démystifier le processus de la campagne électorale. La trousse est bien reçue par les associations partenaires de la FCM au Mali également, où il a été adapté au contexte particulier de ce pays.

Le comité a lancé sa campagne des championnes régionales en juin 2008, poursuivant ses efforts en vue d'atteindre la cible des 30 pour cent de femmes élues à des conseils municipaux du Canada d'ici à 2026. Cette campagne consiste à monter un réseau national de championnes régionales qui travailleront au sein de leurs collectivités respectives et au-delà, afin de recruter, d'encourager et de soutenir les femmes qui sont intéressées à entrer en politique municipale, et de leur servir de mentors. La FCM appuie cette initiative en fournissant du matériel documentaire, en promouvant la campagne auprès des médias locaux et nationaux, et en coordonnant l'échange d'informations entre les groupes de championnes régionales sur le site Web de la FCM.

## CONCLUSION

C'est en encourageant les femmes à se présenter à des charges électorales municipales que la FCM et ses associations de gouvernements locaux partenaires jettent les bases d'une amélioration de l'accès équitable des femmes aux services municipaux. Une fois élues, les femmes ont besoin de compétences – savoir écouter, parler, négocier, collaborer pour réaliser le plein potentiel de leur poste au bénéfice de tous leurs électeurs. Les femmes (en particulier les plus jeunes) estiment ne pas faire l'objet du même respect que leurs collègues masculins, et elles doivent souvent surmonter des obstacles lorsqu'elles veulent être nommées à des postes ou à des comités de prestige, etc.

La stratégie transsectorielle de la FCM portant sur l'égalité hommes-femmes permet aux femmes – de Kamloops à Kathmandou – de susciter un élan collectif pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan municipal. Le processus visant à renforcer la capacité des femmes d'exercer un leadership prend du temps, comme le montrent les progrès réalisés par les associations décrites précédemment. Le partage des connaissances et le perfectionnement des compétences découlant de la participation à des congrès et à des réunions nationales, régionales et mondiales jouent un rôle important pour perfectionner les compétences des femmes sur le plan du leadership et de leur confiance en elles. C'est en entreprenant et en appuyant le travail des caucus permanents formels de femmes qui sont une caractéristique centrale de la gouvernance des associations nationales de gouvernements locaux que la FCM peut augmenter les chances d'une participation soutenue et efficace des femmes à la gouvernance locale et

ainsi obtenir des politiques, programmes et services qui reflètent les préoccupations des femmes.

## RESSOURCES

Les ressources de la FCM qui peuvent être obtenues de son site Web ([www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)) sont notamment les suivantes :

*Une ville à la mesure des femmes : Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*, FCM et Femmes et ville, Montréal, 2004.

*Trousse électorale pour les femmes : le guide de la candidate à des élections municipales*, FCM, juin 2008.

*Égalité hommes-femmes et gouvernance locale : Initiatives des gouvernements municipaux canadiens*, FCM, septembre 2002.

*La cible : 30 pour cent d'ici à 2026*, FCM, juin 2006.

*Je suis une championne régionale : et après?* (en anglais seulement), FCM, juin 2008.

*Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales : Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*, trousse de ressources, FCM, septembre 2004.

*L'Énoncé de FCM International sur l'égalité hommes-femmes et la gouvernance locale*, FCM, 2004.

*Manuel sur les pratiques participatives dans la gouvernance locale*, FCM, 2007.

*Outils pour le développement durable, l'égalité hommes-femmes et la cohésion sociale* (en anglais seulement), FCM, 2008.

*Adopter une perspective intégrant la dimension de genre... Cinq étapes pour renforcer les compétences et capacités des gouvernements locaux afin de favoriser l'égalité hommes-femmes*, FCM, 2006.



### ***Coordonnées***

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à **international@fcm.ca**.

### **Fédération canadienne des municipalités**

24, rue Clarence  
Ottawa (Ontario) CANADA K1N 5P3  
Tél. : (613) 241-5221  
Télec. : (613) 241-7117  
www.fcm.ca

*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).*